Délégation Normandie
Service Prévention, Affaires
Immobilières, Logistique et Sécurité

23 février 2012

ACMO Infos n°5

"ACMO Infos" est une lettre électronique adressée par l'Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité aux ACMO. Elle est destinée à leur transmettre périodiquement des informations et des recommandations. Elle est aussi envoyée aux ingénieurs d'hygiène et de sécurité des établissements partenaires et aux membres du CSHS de la délégation.

SOMMAIRE

Nouveaux textes réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité	Page 2
Opération « Générateurs d'hydrogène »	Page 4
Opération mise en sécurité de l'Institut de Chimie	Page 4
Didacticiel « Accueil des nouveaux entrants »	Page 4
Travail isolé	Page 5
EVRP mis à disposition des universités par l'AMUE	Page 6
Informations diverses	Page 6

➥ Nouveaux textes réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité

☞ Décret n°2011-774 du 28 juin 2011, portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Ce décret est pris en application de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Il a pour objectif de rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'État et les établissements administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique. Sont donc concernés par ce décret les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public, les personnels de statut ouvrier des administrations et des établissements publics administratifs de l'État.

Il a principalement pour objet :

- de réformer la composition, les attributions, le mode de fonctionnement et le mode de désignation des membres des actuels comités d'hygiène et de sécurité (CHS), qui deviennent comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;

- de rénover et valoriser la mission des agents chargés de fonction de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (assistants et conseillers de prévention) ;

- de renforcer le réseau des agents chargés de fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail (inspecteurs santé et sécurité au travail) ;

- de développer les services de santé au travail, en modernisant le système de prévention, en proposant de nouveaux modes d'organisation de la médecine de prévention et en promouvant le développement de la pluridisciplinarité autour du médecin de prévention.

En ce qui concerne la mise en place du CHSCT au CNRS, elle interviendra dans le courant du premier semestre 2012, après la formation de ses membres. En délégation, ils seront mis en place dans un second temps, probablement pas avant le second semestre 2012.

Le point qui vous concerne plus particulièrement est la rénovation et la valorisation de la mission des agents chargés de fonction de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. L'ACMO devient donc, au travers de ce décret, un Assistant de prévention. Actuellement, le CNRS réfléchit aux modalités de prendre en compte cette nouvelle dénomination sachant que le terme ACMO est bien connu au CNRS et que plusieurs documents y font explicitement référence.

Sa mission est toujours d'assister et de conseiller le chef de service, mais plus uniquement dans la mise en œuvre mais aussi dans la mise en place d'une politique de prévention des risques.

Il vous revient donc de proposer des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques et de collaborer, avec les autres acteurs, à la sensibilisation, à l'information et la formation des personnels.
Ces missions doivent être retranscrites par le chef de service dans une lettre de cadrage qui comportera également les moyens qui vous sont accordés pour mener à bien cette mission.

- Consulter le décret n°2011-774

☞ Circulaire MFP1122325C du Ministère de la fonction publique d'application du décret n°2011-774

La circulaire d'application vise à donner les précisions utiles sur la manière dont la mise en œuvre des dispositions du décret doit s'effectuer. Cette circulaire abroge et remplace la circulaire FP4 n°1871 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret n°82-453 du 28 mai 1982.

Elle est composée de fiches relatives :

- Aux règles applicables aux services et aux établissements publics de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail, aux responsabilités en cette matière ainsi qu'aux fonctions d'assistance et de conseil dans la mise en œuvre de ces règles ;
- Au contrôle de l'application des règles en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Aux droits d'alerte et de retrait ;
- A la formation des agents à la santé et la sécurité au travail ;
- Aux services de médecine de prévention ;
- Au dialogue social en cette matière, notamment par le biais des instances de concertation qui peuvent intervenir en la matière ;
- A l'organisation et au mode de composition des CHSCT ;
- Aux missions et au fonctionnement des CHSCT.

En annexe de cette circulaire se trouve un certain nombre de modèles qui peuvent vous intéresser, comme par exemple :

- Lettre de cadrage type des assistants et conseillers de prévention
- Référentiel de formation des assistants et conseillers de prévention
- Procédure de droit d'alerte et de droit de retrait
- Exemple de registre santé et sécurité au travail
- Exemple de registre de signalement d'un danger grave et imminent

• Consulter la circulaire d'application MFPF1122325C du décret n°2011-774

☞ **Décision n°DEC11051DAJ donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail**

Cette décision formalise les délégations de pouvoir du Président du CNRS en matière d'hygiène et de sécurité aux différents responsables en lien avec les compétences qui leur sont confiées. Ce transfert de pouvoir transfère également la responsabilité pénale de l'employeur.

Ainsi, pour une structure opérationnelle de recherche ou de service, cette responsabilité revient au directeur de la structure pour les personnels relevant de la structure. A cet effet, ils reçoivent, par leur décision de nomination, délégation de pouvoir du président du CNRS.

• Consulter la décision DEC11051DAJ

☞ **Instruction n°INS110516DAJ relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au Centre National de la recherche scientifique**

Cette instruction, abrogeant l'instruction n°0300391IGHS du 24 juin 2003, n'apporte pas de changement fondamental par rapport à la précédente. Il s'agissait principalement de prendre en compte les changements organisationnels survenus au CNRS ces dernières années (nomination d'un Président, nominations d'un Directeur général délégué aux ressources et d'un Directeur général délégué à la science, etc…) et le rattachement de la fonction d'inspection à l'IGAENR du Ministère chargé de la recherche.

• Consulter l'instruction INS110516DAJ

➥ Opération Générateurs d'hydrogène

La Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité (CNPS) a mis en place en 2010 une action nationale de prévention intitulée « Générateurs d'hydrogène ». Cette opération avait pour objectif de remplacer les bouteilles d'hydrogène par des générateurs chaque fois que cela est possible afin de minimiser les risques d'explosion.

Après un recensement des besoins dans le courant du 1er semestre 2011, les unités retenues ont été informées en octobre 2011 et un marché national a été conclu avec la société Parker Hannifin.

En Normandie, cette opération a permis de financer l'achat de deux générateurs pour le laboratoire CIMAP (UMR 6252).

La CNPS a décidé de poursuivre cette opération en 2012 afin de satisfaire les demandes restantes.

➥ Opération mise en sécurité de l'Institut de Chimie

Depuis 2007, l'Institut de Chimie (INC) a entamé une campagne de mise en sécurité des unités de chimie, qu'elles soient ou non hébergées par le CNRS. Au total, 2 930 000 € ont été consacrés depuis 2007 à cette politique et ces sommes ont été intégralement financées sur le budget de l'INC.

Les opérations réalisées peuvent être classées en quatre grands types d'intervention :

- Achat d'équipements : sorbonnes, armoires de stockage, générateurs d'hydrogène et pompes à membranes,
- Réalisation d'installations : centrales et réseaux de distribution de gaz, bungalows sécurisés, aménagement de salles de chimie,
- Effort particulier en matière de sécurisation des manipulations de distillation par l'acquisition de purificateurs de solvants,
- A titre exceptionnel, enlèvement de déchets chimiques et de produits anciens en vue de leur élimination.

Les unités propres ou mixtes de recherche bénéficiaires des crédits sont au nombre de 84 sur 140 unités de recherche en chimie. En Normandie, 4 opérations ont été financées.

Cette année encore, l'INC a décidé de poursuivre sa politique « sécurité ». Un mél a été envoyé aux ACMO des unités de chimie de la délégation Normandie leur demandant de nous faire remonter un descriptif des opérations qu'ils jugent nécessaires de réaliser dans leur unité. Ces demandes seront étudiées au niveau national par l'INC et l'arbitrage final s'opérera dans le second trimestre 2012.

Cette année, l'INC a décidé d'inclure dans sa campagne quelques unités ne relevant pas de l'INC et qui comportent des équipes de chimistes. Cela ne concerne aucune unité en Normandie.

➥ Didacticiel « Accueil des nouveaux entrants »

Comme nous vous l'avions indiqué dans un mél envoyé le 30 septembre 2011, les services prévention et sécurité de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS et de la délégation Midi-Pyrénées-Limousin de l'INSERM ont développé un didacticiel intitulé « Accueil des nouveaux entrants ».

Cet outil a pour objectif d'aider les unités à former tous les nouveaux entrants à la sécurité et de satisfaire ainsi l'obligation de l'employeur.

Ce didacticiel, informatique et interactif, offre la possibilité de présenter les risques inhérents aux activités de recherche ainsi que de délivrer des informations spécifiques à la structure d'accueil. Il se compose de 5 modules, disponibles en français et en anglais :

- Qu'est-ce que la prévention ?
- Le risque incendie
- Le risque biologique
- Le risque chimique
- Les bonnes pratiques

Il est possible d'illustrer chaque module à l'aide de fichiers complémentaires.

Les thèmes relatifs aux risques incendies, biologiques et chimiques sont optionnels. Vous pouvez les activer en fonction des dangers présents dans les unités. Ils sont déclinés de la manière suivante :

- présentation des risques
- comment les identifier
- comment s'en prémunir
- quelle conduite à tenir en cas d'accident

Pour s'assurer de leur bonne compréhension, ces trois modules se terminent par un QCM.

Le didacticiel peut être utilisé soit comme support à l'ACMO pour animer une réunion des nouveaux entrants, soit mis à disposition du nouvel arrivant lorsque celui-ci ne peut participer à la réunion.

Afin d'assurer la traçabilité de la formation, il est important que l'ACMO fasse émarger tous les participants à l'issue de chaque formation et leur délivre une attestation. Si le nouvel entrant s'est auto-formé avec le didacticiel, il se voit automatiquement remettre une attestation de formation après avoir répondu au QCM.
Une copie de ces attestations de formation doit impérativement être conservée dans l'unité.

Pour des raisons contractuelles, seules les unités ayant au moins une tutelle INSERM ou CNRS peuvent en bénéficier.

Dans les fichiers téléchargeables, vous trouverez un mode d'emploi qui explique comment installer puis utiliser le didacticiel. Il existe deux liens de téléchargement : l'un pour la version monoposte, l'autre pour la version réseau. **L'accès à l'application requiert un certificat électronique ou un mot de passe Janus**.

Pour en savoir plus : (Rappel code d'accès intranet CNPS = i-ighs ; mot de passe = ighs2002)

- Télécharger le didacticiel

➥ Travail isolé

Dans « ACMO Infos n°4 », je vous avais indiqué que Monsieur INGLEBERT, Directeur général Délégué aux ressources, avait adressé le 30 juin 2010 une note aux Directeurs d'institut et aux Délégués régionaux dont l'objet est le **travail isolé**. Aujourd'hui, je vous informe que cette note est en ligne sur le site de la CNPS.

Pour en savoir plus : (Rappel code d'accès intranet CNPS = i-ighs ; mot de passe = ighs2002)

- Consulter la note et son annexe

➥ EVRP mis à disposition des universités par l'AMUE

EVRP est une application permettant l'établissement du document unique et de son programme d'actions. Cette application, développée par le CNRS, est utilisée depuis 4 ans par les unités hébergées dans des locaux CNRS.

A la fin de l'année 2011, l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) a proposé aux établissements d'enseignement supérieur de mettre à leur disposition une version adaptée à leur organisme. Celle-ci pourrait être utilisée par les unités hébergées par le partenaire pour établir leur document unique.

Vous pouvez contacter l'Ingénieur d'Hygiène et de Sécurité de votre établissement de tutelle pour savoir si cette application est disponible.

Pour toute question pratique d'utilisation, Soizic MILHOUD se tient à votre disposition.

➥ Informations diverses

☞ **Parution du guide « Nanomatériaux – prévention des risques dans les laboratoires »**
Ce guide, publié par l'Institut national de la recherche et de la sécurité (INRS), auquel a participé le CNRS, constitue une aide précieuse pour la mise en œuvre d'actions de prévention dans le domaine des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux dans les laboratoires.

- Consulter le guide

☞ **Livret « Travail en haute altitude »**
Le CNRS, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et le Muséum national d'histoire naturelle ont édité ce livret qui s'adresse à tous les agents partant en mission au-delà de 2 500 mètres d'altitude. Après un rappel de physiopathologie et des pathologies liées à la haute altitude, les mesures de préventions sont rappelées, ainsi que les autres contraintes environnementales.

- Consulter le livret

ACMO Infos
Service Prévention, Affaires Immobilières, Logistique et Sécurité (SPAILS)
CNRS – Délégation Normandie
Unicité - 14 rue Alfred Kastler - 14052 CAEN Cedex

Louis MAZO, Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité
Tél : 02.31.43.45.05 – Mél : louis.mazo@dr19.cnrs.fr
Soizic MILHOUD, Assistante – Tél : 02.31.43.45.36 – Mél : soizic.milhoud@dr19.cnrs.fr